

105. Dans l'entreprise MARECHAL, le chiffre d'affaires réalisé par la vente de 500 produits est de 285.000 FC. Taux de marge brute 8% ; coût de distribution 18.715 FC.

La marge sur coût de distribution vaut : **(EXETAT 2015)**

- a. 4.085 FC b. - 3.397,60 FC c. - 30,200 FC d. - 34.399,10FC
e. - 36.090,20 FC

106. Dans l'entreprise « ABELE ROYALE » qui a pour objet la production et la vente d'emballages en métal léger, les données relatives aux activités du 1^{er} trimestre 2014 sont les suivantes :

- Différence d'inventaire « MP » : stock réel : 9.000 FC et stock théorique : 15.000 FC.
- Différences d'inventaire « PF » : stock réel : 4.500 FC et stock théorique : 3.500 FC.
- Produits exceptionnels hors-exploitation : 8.600 FC.
- Différences d'arrondis par défaut : 785 FC.
- Dotations aux amortissements et provisions non incorporables : 18.000 FC.
- Charges supplétives : 28.000 FC.
- Résultat analytique sur produit x : bénéfice : 156.600 FC.
- Résultat analytique sur produit y : perte : 24.600 FC.

Indiquez le résultat analytique. **(EXETAT 2015)**

- a. 141.115 FC b. 144.815 FC c. 115.715 FC
d. 114.815 FC e. 103.055 FC